

CONSEIL MUNICIPAL du 25 SEPTEMBRE 2020 à 20H30
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt le 25 septembre à 20 H 30, le conseil municipal convoqué le 07/09/2020 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire,

Sont présentes : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, DARTOIS Corinne, COQUEREL Sandrine, DALKA Jean-Marc, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, DUPONT Alexandre, DUVAL François, FIEVET Steeve, FRANCHI Grégory, PLENARD Eric, GUEGAN-COMBES Audrey, LACOFFE Laurent, CHAUTARD Jacqueline

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Sandrine COQUEREL

Création de poste – n° 464

Le contrat CAE est arrivé à son terme le 31/08/2020 et compte tenu du travail à effectuer en animation, le conseil municipal après avoir délibéré *régularise la situation et décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 24 h hebdo à compter du 01/09/2020.

*en effet, en général, les décisions administratives ne peuvent légalement disposer que pour l'avenir. Mais dans le cas des décisions relatives à la gestion des agents publics, lesquels sont placés dans une situation statutaire et réglementaire, l'administration ne peut, en dérogation à cette règle générale, leur conférer une portée rétroactive que lorsqu'elles sont purement récognitives ou lorsqu'elles sont nécessaires pour procéder à la régularisation de leur situation (Arrêt de la CAA de Douai du 13 mars 2012)

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Aides sociales 2020-2021

La commission se réunira pour définir les aides.

Avenant SAGERE – n°465

L'entreprise de restauration scolaire SAGERE explique que suite à l'état sanitaire Covid 19 il y a eu arrêt brutal et total de l'activité pendant 2 mois (pertes alimentaires, coûts salariaux sans activité, coûts structurels...) et demande, sous forme d'avenant, une participation financière de 756.44 € TTC pour la période transitoire jusqu'au 31 août 2020.

Etant donné la hausse du repas à compter du 01/09/20, le conseil est défavorable à l'unanimité à la participation financière de 756.44 € TTC.

Commission Intercommunale des Impôts Directs – n°466

Dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et suite à l'installation du nouveau conseil il est nécessaire de renouveler les membres de la CIID en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Se sont proposés et ont été désignés (2 membres) :

- Alain FRIGIOTTI
- François DUVAL

Correspondant Défense – n°467

Suite au courrier reçu du Ministère des Armées, il est demandé de désigner un Correspondant Défense ayant pour vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

Il a pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense, d'apporter des réponses à leurs interrogations, d'éclairer la jeunesse de la commune sur les engagements dans l'armée (stage, recrutement...)

S'est proposé et a été désigné :

- Guillaume LEFEVRE

Centre social rural – n°468

Un courrier a été envoyé au CSR de revoir sa facture d'un montant de 488.25 € pour l'accueil des enfants des soignants pour la période du 25 mai au 4 juin 2020.

M. le Maire a rencontré la présidente du CSR qui lui a expliqué que, pour répondre au protocole de santé mis en place, l'embauche d'un animateur supplémentaire avait été nécessaire pour les enfants de Courcelles.

Afin de maintenir de bonnes relations, nous nous sommes engagés à payer cette facture et avons demandé à Mme GANDOUIN Présidente du CSR que, si une telle situation devait se reproduire, d'être prévenus et consultés par écrit avant toute prise de décision.

Pour : 12	Abstention : 3	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Terrain communal

Un administré est intéressé par les parcelles communales AB 187 189 191 d'une superficie de 1 893 m². Le terrain est situé en zone UD et renseignement pris auprès d'un géomètre la valeur du bien est estimé à 60 000 €. Le maire demande l'avis du conseil pour la vente de cette parcelle. Le conseil après avoir délibéré se donne le temps de la réflexion et souhaite visiter le terrain pour prendre une décision.

Salle-des Fêtes – n°469

Au vu de l'état sanitaire (Covid 19), la salle des fêtes n'a pu être louée comme convenu. Par conséquent, le conseil après avoir délibéré s'engage à rembourser les sommes versées par les particuliers ayant réservés la salle pendant la période du 01/04 au 31/12/2020.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Convention Animaux du 27

Afin d'harmoniser la cohabitation entre les administrés et les animaux dans la commune, M. le Maire propose au conseil municipal un partenariat entre la commune et l'association « les animaux du 27 ».

La cotisation annuelle est fixée à 250 € à laquelle pourrait s'ajouter des interventions facturées sur une base tarifaire (ovariectomie 62 € ttc, castration : 31 €, identification : 33.60 €tt).

La convention ne concernant que les chats d'autres informations seront demandées à l'association.

Questions diverses

Suite aux micro-coupures électriques, Mme GUEGAN-COMBES propose de faire un courrier à EDF pour signaler le problème.

Les compteurs Linky vont être installés très prochainement, la commune ne peut empêcher cette installation.

Mme DEBRAY demande comment sécuriser l'arrêt de bus de Mauréaumont. Il est suggéré un spot non éblouissant pour les véhicules ou un passage piéton lumineux.

La séance est levée à 22 h.